

Nivezé, le 22 juillet 2021

**Concerne : Mesures sanitaires à l'encontre de la COVID-19**

Chère résidente, Cher résident,  
Chère visiteuse, Cher visiteur,

Afin de protéger la santé de tous les résidents et des membres du personnel, les mesures ci-dessous seront d'application, **et ce jusqu'à nouvel ordre** :

**Le patient :**

- Pour les nouveaux arrivants : nous n'acceptons que des patients non contagieux :
  - Le patient est vacciné **et** immunisé (donc les 2 doses) : il ne nécessite pas de test COVID.
  - Le patient n'est PAS vacciné **et** immunisé :
    - Le patient n'est pas un patient COVID : nous demandons un test COVID-19 négatif récent (48h) pour au plus tard le matin du jour de l'admission.
    - Le patient est un patient COVID : il ne peut plus être contagieux.
- **La distanciation sociale doit être respectée en tout temps :**
  - Port du masque obligatoire en dehors de la chambre.
  - Pas de contact physique entre patients, restez à une distance de 1,5m dans la mesure du possible.
  - Désinfection (ou lavage) des mains **au minimum** à chaque sortie de chambre, et au retour. Il y a des distributeurs dans les couloirs.
  - **Les visites ne sont autorisées qu'au bar et dans le parc (conditions : voir sous « Le visiteur »). Le non-respect entraîne une quarantaine en chambre de min. 7 jours, avec test PCR le 7<sup>ème</sup> jour.**
- Les repas se prennent au restaurant.
- Le bar est accessible de 11h00 à 21h00.
- La boutique est ouverte le lundi, le mercredi, vendredi et samedi matin de 9h à 12h.
- Un contact via Skype avec notre matériel est possible. Le patient contacte à cet effet notre service des hôtes. Le visiteur virtuel peut prendre contact avec la réception au 087 79 00 00 ou [info@niveze.be](mailto:info@niveze.be) .
- Le dépôt/la reprise de matériel ou de linge se fait en chambre. Des aliments périssables sont interdits. Le transfert de matériel à la cafétéria est interdit.

**Le visiteur :**

- Les visites sont libres et ont lieu uniquement au bar et dans le parc :
  - à l'intérieur du bar : max 4 personnes à table (enfants compris), avec masque.
  - sur la terrasse du bar : max 4 personnes à table (enfants compris), débit de boissons autorisé, masque obligatoire dès que l'on quitte la table.
  - Dans le parc : max 10 personnes (enfants compris). Masque obligatoire.
- Une personne a accès à la chambre pour aller chercher la personne.
- A l'arrivée, le visiteur se présente à la réception. A chaque visite, le visiteur remplit une attestation de visite (voir annexe).
- Les visites ont lieu de 13h30 à 17h00.
- Les contacts physiques sont interdits.
- La visite se fera en fonction des tables disponibles. Un temps d'attente n'est pas à exclure.
- Le non-respect entraîne une quarantaine en chambre de min. 7 jours pour le patient, et un test PCR au 7<sup>ème</sup> jour

Nous sommes conscients que ces mesures soient émotionnellement difficiles pour vous. Toutefois, en nous aidant et en coopérant, vous rendrez un grand service à vous-même et à tous les autres résidents. Les mesures seront réévaluées régulièrement.

**La chapelle est à votre disposition.**

Au nom du personnel et des bénévoles de notre établissement, je vous remercie d'avance pour votre collaboration.

Nos services se tiennent à votre disposition pour toute demande d'information et s'engagent à faire de leur mieux pour rendre votre séjour le plus agréable possible malgré les conditions difficiles.

Cordialement, Alain Langer, Directeur

## Attestation sur l'honneur pour les visites.

Je soussigné.e (nom et prénom) .....

N° de téléphone : .....

venu.e rendre visite à .....  
 (nom et prénom du patient + numéro de chambre)

ce (date et heure de la visite) .....

certifie sur l'honneur

**(COCHER les  pour ce qui convient)**

- avoir pris connaissance des mesure spécifiques et m'engager à les respecter :
- A l'arrivée, vous vous adressez à la réception. Les visites sont libres et ont lieu uniquement au bar et dans le parc :
    - à l'intérieur du bar : max 4 personnes à table (enfants compris)., avec masque, sans débit de boissons
    - sur la terrasse du bar : max 4 personnes à table (enfants compris)., débit de boissons autorisé, masque obligatoire dès que l'on quitte la table.
    - Dans le parc : max 10 personnes (enfants compris). Masque obligatoire.
  - Si vous présentez le moindre symptôme (fièvre, toux), merci de postposer la visite.
  - A chaque visite, vous remplissez une attestation sur l'honneur.
- être conscient des risques de contamination que je fais encourir à mon proche et aux autres patients de l'établissement.**
- ne pas avoir ressenti de symptômes depuis 14 jours : fièvre, toux, perte d'odorat ou de goût.
- ne pas m'être rendu dans une zone à risque à l'étranger endéans les 14 jours qui précèdent ma visite (nous vous invitons à consulter les zones oranges et rouges sur le site web du SPF Affaires étrangères – <https://diplomatie.belgium.be/fr> )
- avoir pris connaissance que le non-respect des règles entraine le refus de mon accès au centre et une quarantaine de 7 jours pour le patient auquel vous rendez visite.

Fait à Nivezé, le .....

Signature du visiteur (si mineur, son représentant légal).